

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011**

**Étaient présents** : Mr LENQUETTE, Maire, MMs CHOQUEZ, CAUDRON, Mme VASTRA, MMs CUVILLIER, BEN YAHIA, Mme DEMOLDER, MMs OBLED, FOSSE, JANOT, HOFFMANN, HERBIN, Mmes DECOURRIERE, DEMONT, MMs MARY, TRINEL, Mmes LECOMPTE, REGOLLE, SABRIE, FOURNIER, DEWAULLE, Mr DOMIN, Mmes DZIKOWSKI, JILALI

**Absents excusés** :

Mme COPIN donne pouvoir à Mr CHOQUEZ  
Mr OBRINGER donne pouvoir à Mr FOSSE

**Étaient absents** : Mme SKRZYPCZAK, Mr BECQUE

Avant de passer à l'ordre du jour proprement dit, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en hommage à Madame Gémila ABADA, décédée le mardi 13 décembre 2011.

**Intervention de Monsieur le Maire** :

« Tout comme vous, je suis ému et malheureux d'avoir appris, subitement, la terrible nouvelle de la disparition de notre amie Gémila.

Certes, l'être humain s'en est allé, mais sa mémoire restera, ce que bien peu d'entre nous peuvent espérer au-delà du cercle de ses proches.

Que cela soit un réconfort à ceux qui la pleurent aujourd'hui, que nous entourons de toute notre affection et dont nous partageons la profonde peine.

On ressent toujours comme une injustice la perte d'une personne qui nous est chère et on a coutume de dire que les cimetières sont remplis de personnes indispensables.

Elle a su faire preuve de courage et de combativité face aux différentes épreuves de la vie et notamment quand la maladie l'a frappée il y a quelques années.

Elle s'est consacrée pendant des années à s'investir auprès des associations communales et bien sûr, au sein du conseil municipal et ce dès 2001, en devant conseillère municipale puis depuis 2008 adjointe aux finances et à la vie associative.

Des êtres d'un tel caractère ne disparaissent jamais tout à fait. Aussi, je voudrais que ces mots soient pour nous tous une consolation, peut-être dérisoire pour le moment, mais qui peu à peu allégera notre peine.

Je crois exprimer l'opinion de tous les habitants de notre ville en disant que nous ne l'oublierons jamais et que nous continuerons d'évoquer sa mémoire en toute occasion.

Elle laisse à chacun de ceux qui l'ont connue un souvenir particulier marqué par sa personnalité. Aujourd'hui, notre ville est silencieuse, elle vient de perdre un être cher, affable dont la gentillesse était l'égal de sa bonté.

Par devoir de mémoire, soyons à la hauteur de son courage et de ses multiples initiatives !  
Gémila, tu vas nous manquer ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si le procès-verbal de la réunion du 10 novembre 2011 appelle des observations particulières.

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : « motion pour la défense du site et des emplois de Sevelnord »

ADOpte à l'unanimité.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 10 novembre 2011.

Madame Isabelle REGOLLE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la première question.

### **1°) DELEGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES**

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibérations des 31 mars et 26 juin 2008, le Conseil municipal me chargeait par délégation et pour la durée de mon mandat de prendre l'ensemble des décisions prévues à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales et d'en rendre compte régulièrement.

Je vous prie de trouver ci-après les décisions que j'ai prises depuis notre dernière réunion :

Par délibérations des 31 mars et 26 juin 2008, le Conseil municipal me chargeait par délégation et pour la durée de mon mandat de prendre l'ensemble des décisions prévues à l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales et d'en rendre compte régulièrement.

Je vous prie de trouver ci-après les décisions que j'ai prises depuis notre dernière réunion :

<b>DATE</b>	<b>OBJET</b>	<b>NOM DU PRESTATAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
27 octobre 2011	Réfection du portail ouvragé du cimetière	Etablissement PILEZ de CAMBRAI	<b>3 850,00 € HT, soit 4 604,60 € TTC</b>
03 novembre 2011	Levée topographique impasse Delaune	Cabinet CARON-BRIFFAUT de CAMBRAI	<b>1 820,00 € HT, soit 2 176,72 € TTC</b>
09 novembre 2011	Acquisition d'une lame à neige pour tracteur	Comptoir de la Motoculture du Valenciennois de VALENCIENNES	<b>2 962,50 € HT, soit 3 543,15 € TTC</b>
15 novembre 2011	Remplacement disconnecteur du complexe sportif	Société EAU ET FORCE de MAUBEUGE	<b>1 376,10 € HT, soit 1 645,82 € TTC</b>
22 novembre 2011	Sablage et peinture de la clôture de la salle Delaune	Société T.S.V. de WARGNIES-LE-GRAND	<b>14 145,50 € HT, soit 16 918,02 € TTC</b>
30 novembre 2011	Spectacle « parade de Noël »	Société Roby Spectacle de METTET	<b>2 747,78 € HT, soit 2 875,00 € TTC</b>

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la deuxième question.

## **2°) FIXATION DES REGLES DE PASSATION DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE - MODIFICATION**

Exposé de Monsieur le Maire :

Le 30 mars 2010, le Conseil municipal a adopté une délibération qui définit pour notre collectivité les règles de passation des marchés en procédure adaptée. En effet, le Code des marchés publics dispose qu'il appartient à chaque collectivité de fixer ses règles de publicité et d'attribution en deçà des seuils fixés par l'article 26 du Code (193 000 € HT pour les fournitures et services, 4 845 000 € pour les travaux).

Une ambiguïté existe, pour ce qui concerne la catégorie des travaux supérieurs à 500 000 € de la délibération adoptée le 30 mars dernier.

Je vous propose de la lever en modifiant le paragraphe concerné comme suit :

<b>Travaux</b>	<b>Modalités de publicité</b>	<b>Modalités d'attribution</b>
Au-delà de 500.001 € HT	Publication au BOAMP ou dans un journal d'annonces légales Publication sur le site internet Publication éventuelle selon le besoin d'une publicité complémentaire dans la presse spécialisée correspondant au secteur économique concerné	Procédure formalisée au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appel d'offres ouvert ou restreint</li> <li>• Procédure négociée dans les cas prévus à l'article 35</li> <li>• Dialogue compétitif dans les cas prévus à l'article 36</li> <li>• Concours défini par l'article 38</li> <li>• Système d'acquisition dynamique défini par l'article 78</li> <li>•</li> </ul>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la troisième question.

## **3°) ACTION EN JUSTICE**

Exposé de Monsieur le Maire :

Le 28 mai dernier, la commune a été victime d'un incendie criminel sur trois véhicules garés sur le parking de l'hôtel de ville.

L'auteur des faits a été appréhendé et condamné le 7 novembre dernier à une peine de douze mois ferme de prison.

A la suite d'un dysfonctionnement administratif, la ville n'a pas été destinataire de la convocation à la première audience qui devait se dérouler le 18 octobre et la convocation à celle du 7 novembre est arrivée le 4 novembre ce qui n'a pas permis de se constituer partie civile dans le délai réglementaire imparti.

Je vous propose donc de m'autoriser à entamer une action judiciaire devant le tribunal d'instance de sorte à recouvrir des dommages et intérêts. En effet, je vous rappelle que nous n'avons obtenu de notre assureur, compte tenu de l'âge des véhicules et malgré leur bon état et leur faible kilométrage, qu'une indemnisation à hauteur de 11 068 €. Le coût d'acquisition, uniquement pour deux véhicules d'occasion de catégories similaires, s'est élevé à 21 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à entamer une action judiciaire devant le tribunal d'instance de sorte à recouvrir des dommages et intérêts.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la quatrième question.

#### **4°) REMPLACEMENT DES MENUISERIES ECOLE PRIMAIRE PAUL LANGEVIN**

Exposé de Monsieur le Maire :

Le plan prévisionnel des investissements prévoit la poursuite du changement des menuiseries de l'école Paul Langevin.

Un marché avait été passé en juin dernier pour les travaux qui ont été réalisés cet été. Ce marché comportait une tranche conditionnelle qui peut permettre de lancer des travaux supplémentaires sans avoir la contrainte de lancer une nouvelle consultation. Ces travaux s'élèveront à la somme de 19 655,04 € HT, soit 23 507,43 € TTC.

Je vous propose d'approuver cette opération afin de lancer les travaux pour l'été 2012 et de m'autoriser à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Alain BOCQUET, afin d'obtenir une aide exceptionnelle de 10 000 € dans le cadre de cette opération d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- APPROUVE à l'unanimité cette opération ainsi que son plan de financement,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire et à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour son versement et tous les actes y afférent.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la cinquième question.

#### **5°) PROJET DE MISE EN ŒUVRE D'UNE VIDEOPROTECTION**

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération du 10 février 2011, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la mise en œuvre du projet de vidéoprotection et m'a autorisé à solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 50 % de l'estimation HT et à signer tout acte relatif à cette opération. Ce dossier a été remis dès le 11 février 2011 à Monsieur le Sous-Préfet.

Ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du Préfet du Nord en ce qui concerne l'autorisation d'implantation de caméras sur le territoire communal par arrêté du 24 juin dernier.

En revanche, et malgré un travail de concertation mené bien en amont avec la police nationale au niveau local, un amendement au projet a été préconisé par les services de la Direction de la sûreté publique de Lille en octobre dernier, chargés d'émettre un avis pour le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance. Un projet modifié a donc été transmis à la DDSP dès le 19 octobre 2011. Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes m'a cependant informé le 28 novembre dernier que le dossier ne pourrait finalement être aidé sur les crédits 2011 désormais épuisés, mais différé en 2012, avec a priori, un avis positif.

Les amendements apportés au projet ont consisté en une réduction des champs de vision, tant en profondeur, qu'en largeur, pour permettre d'augmenter la définition des images, et maximiser le taux d'élucidation judiciaire.

A cette occasion, et compte tenu de l'avancée du projet de rénovation urbaine, l'ordre d'implantation des caméras a été quelque peu modifié comme précisé en annexe.

Cette nouvelle programmation aboutit à un nouvel étalement des dépenses comme suit :

2011 : 126 179 € HT

2012 : 70 066 € HT

2013 : 65 740 € HT

Je vous propose donc de m'autoriser à solliciter en 2012 l'aide de l'Etat à hauteur de 50 % du montant HT pour la tranche initialement prévue en 2011 et celle de 2012, et de m'autoriser à signer l'ensemble des actes y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter en 2012 l'aide de l'Etat à hauteur de 50 % du montant HT pour la tranche initialement prévue en 2011 et celle de 2012,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes y afférent.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la sixième question.

### **6°) DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Exposé de Monsieur le Maire :

Par délibération en date du 7 avril dernier, le Conseil municipal adoptait le budget primitif de la ville de Beuvrages.

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits, il est proposé au Conseil municipal d'apporter au Budget Primitif 2011 quelques modifications visant notamment l'acquisition de logiciels.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre 041 - opérations patrimoniales</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>Chapitre 041 - opérations patrimoniales</b>	<b>4 000.00 €</b>
article 2111 - terrains	4 000.00 €	article 1021 - dotation	4 000.00 €
<b>Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 200.00 €</b>		
article 205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,...	3 200.00 €		
<b>Chapitre 23 - Immobilisations en cours</b>	<b>-3 200.00 €</b>		
article 2313 - Constructions	3 200.00 €		
Total	<b>4 000.00 €</b>	Total	<b>4 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ADOpte par 24 voix pour et 2 abstentions (Mme DEWAULLE, Mr DOMIN) ces décisions.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à septième question.

### **7°) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA BIBLIOTHEQUE MARGUERITE YOURCENAR**

Exposé de Monsieur le Maire :

Compte tenu de la construction du futur pôle place Hector Rousseau regroupant la maison de la petite enfance et la médiathèque, et des incertitudes quant à la poursuite des activités de la bibliothèque associative Marguerite Yourcenar en raison de la fermeture de la salle Dubedout, nous n'avons pas attribué cette année de subvention de fonctionnement à cette dernière.

Afin de poursuivre une activité de lecture publique à Beuvrages, une solution transitoire a été trouvée avec le transfert d'une partie des collections pouvant faire l'objet de prêts à l'école Jules Ferry.

La majeure partie des collections a néanmoins été stockée temporairement pour trouver place, lors de son ouverture, au sein de la médiathèque.

Je vous propose donc d'attribuer cette année une subvention de 600 € à la bibliothèque associative Marguerite Yourcenar de sorte à continuer à enrichir le fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECDE à l'unanimité d'attribuer pour l'année 2011 une subvention de 600 € à la bibliothèque associative Marguerite Yourcenar de sorte à continuer à enrichir le fonds.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la huitième question.

### **8°) ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Exposé de Monsieur le Maire :

L'autorité territoriale est chargée de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité. Pour cela, la ville doit notamment disposer d'un service de médecine préventive. Ce service est consulté par l'autorité territoriale sur les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire.

Le service de médecine préventive a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène au travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents. A cet effet, les agents font l'objet d'une surveillance médicale et sont soumis à un examen médical au moment de l'embauche ainsi qu'un examen médical périodique.

Le médecin de prévention a une double mission : la surveillance médicale des agents et l'expertise en santé et sécurité sur les milieux de travail. Sa mission de conseil constitue une aide dans le cadre d'un aménagement de poste ou d'un reclassement professionnel.

Dans ce cadre, en 2008, la ville a adhéré au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord afin de mieux répondre à la réglementation relative à la médecine professionnelle, l'hygiène et la sécurité du travail.

Une nouvelle convention a été communiquée par Monsieur le Président du Centre de gestion du Nord par courrier du 8 novembre 2011 ; elle tient compte de la nouvelle tarification relative aux services de prévention fixée par le Conseil d'administration du CDG 59 lors de la séance du 21 octobre dernier (+ 4 %).

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, et les éventuels avenants y afférents.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- APPROUVE à l'unanimité la convention portant adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants y afférents.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport relatif à la neuvième question.

### **9°) MOTION POUR LA DEFENSE DU SITE ET DES EMPLOIS DU SITE INDUSTRIEL SEVELNORD**

Exposé de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une motion présentée par Monsieur Alain BOQUET, Président de la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut relative à la défense du site et des emplois du site industriel Sevelnord.

« L'annonce en mai dernier de la fin du partenariat PSA-FIAT pour la production de véhicules automobiles au sein de l'usine Sevelnord de Hordain, a suscité de très fortes et légitimes préoccupations.

Préoccupations pour le maintien des emplois, tombés de 4400 à 2500 en trois ans.

Préoccupations pour l'avenir du site et la poursuite de l'activité de construction automobile, ce qui passe par des investissements dans la création d'un nouveau véhicule.

Préoccupations pour les conséquences susceptibles de résulter de cette situation sur les centaines de sous-traitants de Sevelnord et les milliers d'emplois qui leur sont liés. Qui plus est à l'heure où PSA supprime 6 000 postes en Europe dont près de 5 000 en France.

L'inquiétude a grandi parmi les populations du valenciennois et des arrondissements voisins.

La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut a pris l'initiative d'appeler à la constitution d'un Comité de vigilance le 29 octobre à Hordain, avec plus de 600 participants.

Salariés et syndicats ont également engagé dans l'unité, une série d'initiatives dont une manifestation rassemblant le 19 novembre à Valenciennes, plus de 1 500 personnes.

La mobilisation qui s'amorce a commencé à avoir des effets sur les discussions en cours. La Cellule de suivi mise en place en Préfecture du Nord a tenu une première réunion, en présence des élus territoriaux et des syndicats, des directions de l'entreprise et de PSA. Le groupe constructeur a annoncé que le projet de véhicule utilitaire K zéro ne se ferait pas en Espagne ; la recherche d'un nouveau partenaire industriel ; la création d'un centre de formation ; l'aide à l'implantation d'activités industrielles.

Les actions engagées ont aussi permis d'en appeler à l'Etat, au titre de sa politique économique et industrielle, pour définir des propositions afin de conserver le cœur automobile de Sevelnord.

Cette usine, une des plus modernes d'Europe dans ce type d'activité, doit être préservée et développée. C'est un outil industriel remarquable. En même temps, elle a bénéficié de fonds publics et elle fait vivre toute une population, tout un territoire. Réindustrialiser la France et le Nord-Pas-de-Calais commence par maintenir Sevelnord.

Face à ces enjeux économiques et sociaux, vigilance et détermination demeurent plus que jamais d'actualité pour obtenir des avancées.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Beuvrages qui partage les objectifs de défense de l'emploi, de l'entreprise et de l'industrie automobile du Nord-Pas-de-Calais, exprime son soutien aux actions en cours pour préserver l'avenir du site et des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

ADOpte à l'unanimité la motion présentée.

## **10°) QUESTIONS DIVERSES**

Intervention de Monsieur HOFFMANN (vice-président de la commission environnement de la CAVM) :

« A propos du rapport d'analyse du conseil d'orientation énergétique de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole effectué par le cabinet Bernard pour le compte de la CAVM, l'ensemble de l'étude concernait 600 bâtiments municipaux des 35 communes et ceux de l'agglomération sur un patrimoine complet de 900 bâtiments.

Chaque ville a reçu un fichier dans lequel elle pourra retrouver le diagnostic énergétique de chaque bâtiment municipal (âge des appareils, état des réseaux de chauffage, suivi des consommations EDF-GDF), entretien, contrats, analyse des coûts globaux énergétiques, de chauffage.

Des pistes d'actions ont été rappelées pour chaque ville pour une bonne gestion de chauffage (régulation, programmation, chronoruptage, etc).

En conclusion, la ville de Beuvrages dispose d'informations fiables en consommation et coûts et pourra donc sur ces bases réaliser les investissements générateurs de réductions de consommations.

Réflexion sur un changement de la collecte des encombrants porte-à-porte pour le prochain marché de ramassage des encombrants (juillet 2012).

La commission environnement, lors des séances de travail, a émis un changement de ramassage de la collecte des encombrants sur l'ensemble des 35 communes de l'agglomération.

Il existe actuellement dans le pays de Condé un ramassage des encombrants sur appel téléphonique qui donne entière satisfaction pour la population.

Ce dispositif pourrait être étendu à l'ensemble de l'agglomération (toujours pour 2 ramassages annuels pour chaque foyer) ».

précise que le Conseil communautaire de Valenciennes Métropole, dans sa séance du 04 novembre dernier, a délibéré sur la procédure de déclaration d'utilité publique de la ZAC du centre-ville (délibération ci-jointe).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.